

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue, le onzième (11e) jour d'avril 2023, à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Véronique Doucet, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Monsieur Bernard Thompson, maire agissant à titre de président de l'assemblée.

Ce conseil formant quorum.

Assistent également à la séance: Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement et directrice générale adjointe.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-04-48

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023
- 04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2023
- 05 Adoption des comptes à payer au 31 mars 2023
- 06 Adoption des états financiers au 31 mars 2023
- 07 Correspondance
- 08 Demande de vacances des employés (es) et cadres municipaux
- 09 Demande de branchement aux services d'aqueduc et d'égout (rue Gagnon et Saint-Pierre Sud)
- 10 Balayage des rues
- 11 Dérogation mineure, 800 Saint-Pierre Sud
- 12 Adoption du règlement n°304-2023 relatif à la démolition d'immeubles
- 13 Adoption du règlement n°200-2023 modifiant le plan d'urbanisme
- 14 Adoption du 2^e projet de règlement n°303-2023 – Omnibus
- 15 Demande de prolongement de services développement Trépanier (résidentiel et industriel)
- 16 Soumissions pour les fleurs
- 17 Affaires diverses :
 - .1 Appartenance Mauricie – sollicitation d'achat de volumes
 - .2 Projet centre d'entraînement en sécurité – incendie
 - .3 Projet tours à jardin
 - .4 Club Quad Mauricie – autorisation pour motocyclettes hors-routes sur les sentiers des quadistes
 - .5 soirée reconnaissance des bénévoles
 - .6 autorisation abri temporaire
 - .7 présentation du règlement d'emprunt n°305-2023 et avis de motion
- 18 Questions :
- 19 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023

2023-04-49

Proposé par : Mme Helene Gilbert
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2023

2023-04-50

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2023.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

05 Adoption des comptes à payer au 31 mars 2023

2023-04-51

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 31 mars 2023 pour un montant de 143 906.47\$. D'approuver les paiements faits par Accès D en mars pour un montant de 7346.96 \$. D'approuver les salaires nets versés en mars pour un montant de 21 997.70 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) -

06 Adoption des états financiers au 31 mars 2023

2023-04-52

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter les états financiers au 31 mars 2023. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 31 mars 2023.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

07 Correspondance (résolutions)

- .1 Ministère des Transports : inspection des ponts situés sur le réseau municipal
- .2 Société d'habitation du Québec : approbation des états financiers audités de l'année 2019 et 2020

08 Demande de vacances des employés(es) et cadres municipaux

2023-04-53

Proposé par : Mme Véronique Doucet
Et il est résolu d'approuver la demande de vacances des employés et cadres municipaux pour l'année 2023.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

09 Demande de branchement aux services d'aqueduc et d'égout (rue Gagnon et Saint-Pierre Sud)

2023-04-54

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Et il est résolu d'accepter la demande de branchement à l'aqueduc et à l'égout municipal pour les propriétés suivantes : 40, 50 et 130 rue Gagnon et 1900, Saint-Pierre Sud. QUE les coûts reliés à un tel branchement sont aux frais des propriétaires !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

10 Balayage des rues

2023-04-55

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
D'accepter l'offre de la compagnie « Les Excavations Jovanex inc. » pour le service de nettoyage des rues et stationnements à l'aide d'un balai mécanique avec opérateur. Le tarif est de 175 \$ par heure. L'ouvrage sera supervisé par M. Jean-Paul Simard, chef d'équipe.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

11 Dérogation mineure, 800 Saint-Pierre Sud

2023-04-56

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne touche pas l'usage ou la densité d'occupation du sol (L.A.U. 145.1);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité (L.A.U. 145.2);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne touche pas une zone à contraintes particulières pour des raisons de sécurité, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique, de santé publique, à la qualité de l'environnement ou au bien-être général (L.A.U. 145.2 & 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, à leur droit de propriété (L.A.U. 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas sur des travaux déjà entrepris (L.A.U. 145.5);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure porte sur un préjudice sérieux au demandeur (L.A.U. 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation est considérée comme mineure;

ATTENDU QUE le comité consultatif a étudié en profondeur et a longuement justifié sa recommandation;

ATTENDU QUE le comité consultatif recommande, au conseil municipal, d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 351m², sur le lot 6 376 827, conditionnellement à l'implantation d'une zone tampon derrière le bâtiment accessoire prévu sur la partie de l'immeuble qui longe les lots 4 400 748, 4 400 764, 6 376 828 et 4 400 766, pour l'obtention de son permis de construction.. Cette zone tampon devra répondre à l'article 25.2 sur règlement de zonage 203-2011.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

D'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

12 Adoption du règlement n°304-2023 relatif à la démolition d'immeubles

2023-04-57

ATTENDU QU'en application de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, laquelle a été sanctionnée le 1^{er} avril 2021, les municipalités doivent modifier ou se doter d'un règlement de démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE la municipalité de Hérouxville doit adopter le règlement prévu au chapitre V.0.1 du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) afin de contrôler la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné lors de la séance du 14 mars 2023, suivi du dépôt d'un projet de règlement à la même séance;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation s'est tenue le 28 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 304-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

13 Adoption du règlement n°200-2023 modifiant le plan d'urbanisme

2023-04-58

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement et en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanisme ont été adoptés en 2011 et qu'une constante mise à jour est nécessaire en fonction du développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter des ajustements à son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 14 mars 2023, suivi du dépôt d'un projet de règlement à la même séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation s'est tenue le 30 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

D'adopter le règlement numéro 200-2023 modifiant le plan d'urbanisme numéro 200-2011.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

14 Adoption du 2^e projet de règlement n°303-2023 – Omnibus

2023-04-59

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement et en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanisme ont été adoptés en 2011 et qu'une constante mise à jour est nécessaire en fonction du développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter des ajustements à sa réglementation;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 14 mars 2023, suivi du dépôt d'un projet de règlement à la même séance;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 30 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements mineurs et correctifs ont été apportés afin d'assurer l'applicabilité du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

QUE le conseil municipal adopte le 2^e projet de règlement numéro 303-2023.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

15 Demande de prolongement de services développement Trépanier (résidentiel et industriel)

2023-04-60

Proposé par : Mme Diane Jacob

QU'à la suite de la demande de prolongement des services municipaux, la municipalité présente au promoteur Gestion Jocelyn Trépanier, le projet d'entente établissant les exigences de la municipalité en ce qui a trait aux nouveaux développements résidentiel et industriel de son territoire.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

16 Soumissions pour les fleurs

2023-04-61

Proposé par : Mme Isabelle Clément

Et il est résolu d'accepter la soumission pour le paysagement et l'entretien des arrangements floraux et les corbeilles, le tout pour la somme de 17 490 \$.

Pour : Véronique Doucet, Isabelle Clément, Diane Jacob, Bernard Thompson.

Contre : Michel Tremblay, Helene Gilbert, Yvan Bordeleau (se disant contre les jardinières seulement)

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

17 Affaires diverses :

.1 Appartenance Mauricie – sollicitation d'achat de volumes

2023-04-62

Proposé par : Mme Helene Gilbert
D'acheter deux exemplaires du volume « Le Nouvelliste au cœur de notre histoire depuis 1920 » au coût de 49,95 \$ chacun.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

.2 Projet centre d'entraînement en sécurité – incendie

2023-04-63

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite et Trois-Rives désirent présenter le projet de Centre d'entraînement en sécurité incendie de la MRC de Mékinac dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de la Municipalité de Hérouxville s'engage à participer au projet de Centre d'entraînement en sécurité incendie de la MRC de Mékinac et à assumer une partie des coûts par le biais de la MRC de Mékinac;

– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité; – Le conseil nomme la MRC de Mékinac organisme responsable du projet.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

.3 Projet tours à jardin

2023-04-64

CONSIDÉRANT le projet «tours à jardin» proposé par Mme Pascale Dion, coordonnatrice au développement de la zone agricole et gestionnaire des cours d'eau à la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT les nombreux bienfaits et le côté éducatif d'un tel projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Isabelle Clément

QUE la municipalité désire s'impliquer dans ce projet et est intéressée à acquérir 3 tours à jardin.

QUE Mme Ariane Garceau, technicienne en loisirs et/ou Mme Isabelle Clément, conseillère municipale seront les responsables pour la municipalité de Hérouxville.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

.4 Club Quad Mauricie – autorisation pour motocyclettes hors-routes sur les sentiers des quadistes

2023-04-65

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

D'accepter que les motocyclettes de type hors route circulent sur le même réseau routier que les quadistes au sein de la municipalité en considérant le respect à la législation qui s'applique aux quads.

Pour : Véronique Doucet, Michel Tremblay, Helene Gilbert et Yvan Bordeleau.

Contre : Isabelle Clément et Diane Jacob.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

.5 soirée reconnaissance des bénévoles

2023-04-66

Proposé par : Mme Diane Jacob

QUE la municipalité participe à la soirée reconnaissance aux bénévoles qui aura lieu à Sainte-Thècle, le 21 avril 2023.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

.6 autorisation abri temporaire

2023-04-67

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 3880, chemin du Tour du Lac a fait la demande d'un permis de construction pour un garage résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'il demande de conserver son abri temporaire plus tard que le 1^{er} mai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

D'accepter de prolonger le délai pour la présence d'un abri temporaire sur la propriété citée ci-dessus.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

.7 présentation du règlement d'emprunt n°305-2023 et avis de motion

Monsieur Yvan Bordeleau, conseiller au siège numéro six (6) dépose et explique le projet de règlement numéro 305-2023 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 324 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie.

AVIS DE MOTION présenté par M. Yvan Bordeleau, conseiller au siège numéro six (6) à l'effet qu'il sera présenté à une prochaine séance, pour adoption, un règlement portant le numéro 305-2023 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 324 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie.

18 Questions

- .1 route Paquin et route Lefebvre (est-elle mitoyenne avec la municipalité de Saint-Séverin)
- .2 pourquoi un bout de Saint-Pierre Nord n'a pas été fait lors des travaux d'amélioration de cette voie de circulation
- .3 pont couvert
- .4 MAMH : il y aurait un budget de 3 millions pour permettre la sécurité des séances du conseil (agent de sécurité ou autres), suggestion : filmer et téléviser les séances
- .5 VTT sur Saint-Pierre Sud acceptés donc les motocross vont pouvoir circuler

19 Levée de la séance

2023-04-68

Proposé par : Mme Diane Jacob
QUE la séance soit levée à 20 h 17.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–